

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 19 octobre 2017 à 19 h 02 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
Mme	Mary-Ann Davis	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Sont absents¹ :

M.	Miville Boudreault	
M.	Kenneth George	
Mme	Anne-Marie Lepage	
M.	Christian Desjardins	(substitut)
Mme	Sylvia Lo Bianco	(substitut)

M. Khokon Maniruzzaman siège et vote à la place de M. Kenneth George.

Mme Renée-Chantal Belinga siège et vote à la place de M. Miville Boudreault.

M. Alexandre Joly de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, vérificateurs externes (auditeur indépendant) du Comité de gestion, présente les états financiers au point 3.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
M. Henri-Claude Bélanger, directeur – Comptabilité et trésorerie
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire
M. Gary Houghton, régisseur
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Patricia Lattanzio, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 du Comité de gestion
3. États financiers du Comité de gestion au 30 juin 2017 (**tiré à part**)
4. Documents et rapports d'information
5. Liste des déboursés
6. Vente d'immeubles – approbation de l'état des taxes scolaires échues avant le 30 juin 2016 et des soldes dus par les propriétaires des immeubles visés – ordre de vente
7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 6 décembre 2017 – nomination des représentants du Comité de gestion
8. Régime de gestion des risques – Rapport annuel 2016-2017 (**tiré à part**)
9. Système d'achats coopératif – *Rapport 2017* et adoption des catégories de produits et services pour les appels d'offres 2018-2019 (**tiré à part**)
10. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour 2018-2019
11. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour l'année 2018-2019
12. Système d'achats coopératif – Politique du Système d'achats coopératif – modification
13. Période de questions et commentaires des membres
14. Période de questions du public
15. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
16. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Frank di Bello, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

3. ÉTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE GESTION AU 30 JUIN 2017

- Documents déposés:
- Rapport du 4 octobre 2017 du directeur – Comptabilité et trésorerie
 - Rapport financier annuel prescrit par le MEES pour l'exercice financier 2016-2017 (**tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général**)
 - États financiers au 30 juin 2017 (**tiré à part**)
 - Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication des résultats des travaux d'audit

ATTENDU QUE le directeur – Comptabilité et trésorerie a déposé les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 30 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 30 juin 2017;

2° de transmettre les documents requis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et aux commissions scolaires de l'île de Montréal.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résolution adoptée le 27 septembre 2017 par la Commission scolaire de Montréal – désignation d'un membre au Comité de gestion

Mme Lattanzio souhaite la bienvenue à M. Maniruzzaman et lui souhaite tout le succès dans ses nouvelles fonctions.

- b) État de la taxe scolaire à recevoir au 30 septembre 2017
- c) Rapport budgétaire au 30 septembre 2017
- d) Situation financière 2017-2018 – suivi au 30 septembre 2017
- e) Gestion de trésorerie – résultats de l'exercice 2016-2017
- f) Rapport des autorisations accordées par le directeur – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- g) Rapport concernant le personnel temporaire et permanent engagé en 2016-2017
- h) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n^o 10 – déclarations d'intérêts de membres **(confidentiel)**

Ces documents sont déposés pour information.

5. LISTE DES DÉBOURSÉS

Document déposé : - Liste des déboursés pour la période du 26 août au 30 septembre 2017

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués à la liste déposée.

6. VENTE D'IMMEUBLES – APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT LE 30 JUIN 2016 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS – ORDRE DE VENTE

Documents déposés : - Rapport du 10 octobre 2017 du directeur – Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QUE l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique prévoit une prescription de trois ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

ATTENDU QUE l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que la directrice générale du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal fait préparer l'état des taxes scolaires échues;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente à l'enchère pour défaut de paiement de la taxe scolaire des immeubles apparaissant à l'annexe 2 sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici leur vente, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'approuver la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire jointe en annexe 2 au rapport déposé;
- 2° de mandater la directrice générale pour procéder, conformément à la loi, à la vente à l'enchère des immeubles apparaissant à la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici la date de la vente.

7. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2017 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE GESTION

Document déposé : - Rapport du 10 octobre 2017 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique

ATTENDU QUE des immeubles grevés de la taxe scolaire imposée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal seront mis en vente à l'enchère le 6 décembre 2017 pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 342 et 434.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de gestion peut enchérir et acquérir des immeubles par l'entremise de son président ou d'une autre personne autorisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KHOKON MANIRUZZAMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de nommer Mme Hélène Meagher pour enchérir et acquérir des immeubles, pour et au nom du Comité de gestion, lors de la vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 6 décembre 2017 et de l'autoriser à signer tout document et à agir avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs habituellement conférés au président du Comité de gestion par l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique;
- 2° en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Hélène Meagher, de nommer MM. Henri-Claude Bélanger et Pierre Venne, selon leur disponibilité, avec les mêmes droits et pouvoirs que ceux attribués à Mme Hélène Meagher.

8. RÉGIME DE GESTION DES RISQUES – RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Documents déposés : - Rapport du 12 octobre 2017 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et document annexé (**tiré à part**)

ATTENDU QU'aux termes du Régime de gestion des risques, le comité de gestion des risques doit préparer et soumettre un rapport annuel à être adopté par le Comité de gestion;

ATTENDU QUE le comité de gestion des risques a recommandé lors de sa rencontre du 12 octobre 2017, le Rapport annuel pour l'année scolaire 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE-CHANTAL BELINGA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver le Rapport annuel 2016-2017 du Régime de gestion des risques;

2° de transmettre ce rapport annuel à chacune des commissions scolaires de l'île de Montréal, conformément aux dispositions de l'article 3.10.1 du Régime de gestion des risques.

9. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – RAPPORT 2017 ET ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 10 octobre 2017 du régisseur et document annexé (**tiré à part**)

ATTENDU QUE le comité des achats prévu au Système d'achats coopératif a préparé et soumet son *Rapport 2017* tel que le prévoit la Politique qui s'y rattache;

ATTENDU QU'il y a lieu, à la lumière des recommandations du comité des achats, d'établir la liste des catégories de produits qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour 2018-2019 et de fixer le moment du lancement des appels d'offres pour ces produits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver le *Rapport 2017* du Système d'achats coopératif;

2° de transmettre aux commissions scolaires de l'île de Montréal et aux autres organismes participants le *Rapport 2017* du Système d'achats coopératif;

3° d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'achats regroupés pour 2018-2019 :

- papier d'impression
- papier hygiénique et papier essuie-mains
- sacs à ordures
- lampes et ballasts
- fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
- filtres à air
- fournitures de micro-informatique
- enveloppes avec impression
- matériels et équipements de sport
- fournitures robotique pédagogique
- fournitures de jeux éducatifs et de sociétés
- mazout
- fournitures de bureau
- agences de voyages – voie terrestre – voie aérienne
- fournitures d'arts plastiques

4° d'inviter les commissions scolaires à indiquer au Comité de gestion, avant le 31 janvier 2018, leur intention d'adhérer au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits mentionnées au paragraphe précédent et de confirmer, s'il y a lieu, leur participation pour les années concernées;

5° a) de fixer le moment du lancement des appels d'offres, s'il y a lieu, pour les catégories suivantes en février 2018 :

- papier d'impression
- papier hygiénique et papier essuie-mains
- sacs à ordures
- lampes et ballasts
- fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
- filtres à air
- fournitures de micro-informatique
- enveloppes avec impression
- matériels et équipements de sport
- fournitures robotique pédagogique
- fournitures de jeux éducatifs et de sociétés

b) de fixer le moment du lancement de l'avis de qualification pour la catégorie « agences de voyages – voie terrestre – voie aérienne » en mars 2018;

c) de fixer le moment du lancement des appels d'offres, s'il y a lieu, pour les catégories suivantes en mai 2018 :

- mazout
- fournitures de bureau

d) de fixer le moment du lancement des appels d'offres, s'il y a lieu, pour la catégorie « fournitures d'arts plastiques » en octobre 2018.

10. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR 2018-2019

Document déposé : - Rapport du 4 octobre 2017 du régisseur

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer au Système d'achats coopératif en 2018-2019 pour les catégories suivantes de produits :

- papier d'impression
- papier hygiénique et papier essuie-mains
- sacs à ordures
- lampes et ballasts
- fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
- filtres à air
- fournitures de micro-informatique
- fournitures de bureau
- enveloppes avec impression

11. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 6 octobre 2017 du régisseur et document annexé

ATTENDU QUE par sa résolution 14 de la séance du 12 mai 2011, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal adoptait la Politique du Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE ladite politique prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour l'année 2018-2019 :

- a) Collège Ahuntsic
- b) Collège de Rosemont
- c) Commission scolaire Kativik
- d) Quebec Association of Independent Schools

2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;

3° d'approuver les conventions proposées aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser la présidente et la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion avant le 31 janvier 2018.

12. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – POLITIQUE DU SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – MODIFICATION**

Document déposé : - Rapport du 11 octobre 2017 du Régisseur

ATTENDU QUE le comité des achats s'est rencontré le 19 septembre 2017 et a étudié la possibilité de changer le calendrier des opérations administratives du Système d'achats coopératif, ce qui a un effet sur l'article 3.4 de la politique du Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE l'article 3.9 de la politique du Système d'achats coopératif prévoit que celle-ci peut-être modifiée après consultation des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KHOKON MANIRUZZAMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'accepter le rapport déposé à titre de document de consultation auprès des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

2° de consulter les cinq commissions scolaires concernant le projet de modification de l'article 3.4 de la politique du Système d'achats coopératif qui établit la date d'adhésion des commissions scolaires aux catégories de produits au 31 mai de l'année précédente;

3° d'inviter les cinq commissions scolaires à faire connaître leur avis au Comité de gestion au plus tard le 31 janvier 2018.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES**

Mme Lattanzio informe les membres qu'une rencontre est prévue le 20 octobre 2017 pour les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires du Québec afin de discuter d'une offre de règlement concernant l'action collective sur les frais chargés aux parents.

Mme Lattanzio s'enquiert de l'avancement des négociations des conventions collectives du personnel. Mme Meagher indique qu'une rencontre est prévue le 10 novembre 2017 pour la poursuite des négociations avec le Syndicat du personnel de soutien. Quant au personnel professionnel, une entente de principe est intervenue. Un projet de convention collective devrait être déposé lors de la prochaine séance.

Mme Lattanzio informe les membres qu'une lettre au Ministre de l'Éducation a été rédigée concernant la demande de compensation des pertes de revenus et des coûts additionnels reliés au paiement de la taxe scolaire en deux versements. La lettre sera envoyée au Ministre dès le 20 octobre 2017. Les membres en recevront copie.

Mme Davis souhaite avoir de l'information sur l'établissement des allocations aux milieux défavorisés. Mme Meagher lui transmettra de la documentation.

Mme Belinga demande si le Comité de gestion a une politique contre le harcèlement. Mme Meagher informe les membres que le Comité de gestion possède une telle politique.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

15. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. CLAUDE CUILLERIER, la présente séance est levée à 20 h 29.